

Année européenne du dialogue interculturel 2008: respect et promotion de la diversité culturelle en Europe et établissement d'une citoyenneté active

2005/0203(COD) - 27/04/2006

La commission a adopté le rapport d'Erna HENNICOT-SCHOEPGES (PPE-DE, LU) approuvant dans les grandes lignes la proposition relative à l'Année européenne du dialogue interculturel (2008), sujette à des nombreux amendements en première lecture de la procédure de codécision:

- l'Année du dialogue interculturel doit avoir pour objectif d'aider toutes les personnes vivant dans l'UE «à surmonter les différences inhérentes à leur diversité culturelle, religieuse et linguistique, non seulement entre les cultures des différents États membres mais également entre les différents groupes culturels et religieux à l'intérieur des États membres»;
- la campagne doit «mettre en exergue l'apport des différentes cultures et expressions de la diversité culturelle à l'héritage et aux modes de vie des États membres de l'Union européenne»;
- le dialogue interculturel doit être intégré «en tant que priorité horizontale et transversale dans les politiques, actions et programmes communautaires»;
- parmi les acteurs impliqués dans la poursuite des objectifs fixés doivent figurer les ONG actives dans le domaine du dialogue interculturel, les organisations du dialogue interreligieux et laïque, les associations socioculturelles et les médias;
- les actions aux niveaux national, régional et local doivent être éligibles pour un financement communautaire, à concurrence de 80 % de leur coût total;
- un prix pour le dialogue interculturel doit être créé, récompensant un projet destiné aux jeunes émanant de programmes communautaires, comme Socrates, Jeunesse ou Culture;
- enfin, l'Année européenne du dialogue interculturel doit se clôturer par un Forum interculturel au Parlement européen, regroupant des représentants de la société civile et du monde politique et religieux, et une rencontre interreligieuse entre églises et communautés religieuses reconnues par les États membres doit également être organisée.